ART. 12 N° 398 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 398 (Rect)

présenté par

Mme Neuville, Mme Coutelle, M. Sirugue, Mme Olivier, M. Germain, Mme Romagnan, Mme Lacuey, Mme Bouziane, Mme Untermaier, Mme Gueugneau et Mme Crozon

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 9 par les mots :

« en luttant contre les stéréotypes de genre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de compléter l'article L. 6111-3 du Code du travail concernant le droit à l'orientation en ajoutant la lutte contre la répartition sexuée des métiers et les stéréotypes de genre qui impactent fortement les parcours professionnels des femmes. En effet, cette sexualisation des métiers est en partie responsable des inégalités salariales tout au long de la vie mais aussi des inégalités entre les femmes et les hommes à la retraite.